SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ENTRAIDEDE LAMÉDAILLE MILITAIRE
Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 décembre 1922

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : jeudi16novembre 2017

LIEU : Siège social – 36, rue de la Bienfaisance – 75008PARIS

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE 09h00 À 14h00 (pause de 11h05 à 11h15)

1 – APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par le Secrétaire général.

Administrateurs présents physiquement (12) :

Messieurs Norbert Dauba, Joël Davennes, Dominique Deshayes, Edmond Dominati, Michel Dumas, Robert Gauthier, André Géry, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Jean-Paul Martin, Jean-Claude Maury, madame Maryvonne Sayos.

Administrateur représenté (01) :

Monsieur Roland Marcant (procuration à monsieur Dominique Deshayes) ;

Administrateurs honoraires (03) :

Madame Marie-Françoise Richard ;
Monsieur Jean-Robert Daron ;
Monsieur Christian Marcadeux.

Personnel salarié du Siège social (03) : Mesdames,

Fernande Étoré (Assistante du président-général et Directrice administrative) ;
Caroline Morvan (Assistante du secrétaire général) ;
Nathalie Féhrenbacher (Chef comptable).

Invités (03) : Messieurs
Alain Guez (Commissaire aux comptes) ;
Eric Lefort (chargé de mission) ;
Guy Leray (chargé de mission).

2 – OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant de 6, l'effectif des Administrateurs nationaux présents physiquement et représentés s'élevant à 13 sur 13, le Président général déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats, ceux-ci se dérouleront à huis-clos ; mais au préalable il demande d'observer un instant de recueillement en hommage à nos sociétaires décédés depuis notre dernière réunion du conseil d'administration national du 05 juillet 2017.

3 – QUESTION DE CONFIANCE

À la suite d'une contestation d'un sociétaire de la 117ème section, concernant la rédaction et l'absence d'un certain fait et la non communication de celui-ci dans le procès-verbal relatant le 82ème congrès national de la "SNEMM" les 21 et 22 juin 2017 à Paris, le Secrétaire général demande un vote à bulletin secret et en fonction du résultat il prendra sa décision. Le bureau de vote est constitué de messieurs Éric Lefort et Guy Leray (tous deux chargés de mission) ; les administrateurs honoraires présents lors des faits sont invités également à se prononcer.

Question 1 ☞ Avez-vous subi une contrainte dans la présentation du document cité précédemment, notamment lors de la réunion du conseil d'administration national du 05 juillet 2017 (sujet abordé en débat interne) :

Oui = 01 Non = 11 Ne se prononce pas = 03

Question 2 ☞ Maintenez-vous l'approbation du procès-verbal mentionné :

Oui = 14 Non = 00 Ne se prononce pas = 01

Question 3 ☞ Accordez-vous votre confiance au rédacteur du procès-verbal :

Oui = 14 Non = 01 Ne se prononce pas = 00

Question 4 ☞ Acceptez-vous la requête exprimée par le sociétaire de la 117ème section :

Oui = 02 Non = 11 Ne se prononce pas = 02

Les résultats de la consultation sont communiqués par monsieur Éric Lefort et compte tenu des conclusions du vote à bulletin secret, le Secrétaire général décide de rester en fonction.

4 – PROCÈS-VERBAL DU 05 JUILLET 2017

Ce procès-verbal a été approuvé par consultation électronique le 21 août 2017 (11 oui sur 13 "deux Administrateurs nationaux n'ayant pas répondu").

5 –ALLOCUTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs les administrateurs en fonction et honoraires,
Messieurs les chargés de missions,
Monsieur le commissaire aux comptes,
Madame la directrice administrative et représentante du personnel,
Madame l'assistante du secrétaire général,

La mandature 2017 / 2019 commence en fait réellement aujourd'hui avec ce conseil d'administration élargi.
Celui qui avait suivi le congrès (5 et 6 juillet) ayant principalement pour but d'élire le bureau et distribuer les postes et les missions de chacun.
Cette mandature, de toute évidence, ne sera pas comme la précédente. Ne le sera pas pour les raisons suivantes :

- Pour tenir compte des résultats des votes du dernier congrès ;
- Pour tenir compte des résultats des votes du dernier conseil d'administration ;
- Pour tenir compte de certains retours d'informations très révélatrices ;
- Pour tenir compte des objectifs dont certains non encore atteint ou mis en place ;
- Pour informer nos délégués du travail effectif du conseil d'administration, et donc des administrateurs, depuis l'attribution de leurs différentes missions.

Concernant le congrès :

Les résultats n'ont pas été, selon moi, à la hauteur de l'énorme travail accompli au cours des deux dernières mandatures. Ce qui laisse à penser qu'il est peut-être inutile de dépenser, pour certains j'entends, autant d'énergie, à vouloir faire ce qui est le mieux pour la "SNEMM", alors que d'autres semblent plutôt se positionner volontairement en retrait comme « observateur, voir critique ». Position qui semble être la meilleure formule si j'en crois les résultats. Position ne comportant aucun risque à part celui de tomber tout simplement malade.....

Concernant le conseil d'administration :

Les résultats confirment mon analyse précédente. Elle confirme surtout que la fameuse devise « un pour tous et tous pour un » ne fonctionne chez nous que dans un sens et principalement dans les mauvais moments.
Certains semblent oublier qu'il est d'usage, quand on fait partie d'un conseil d'administration, qu'il faut s'en tenir aux règles (de la charte principalement qu'ils sont signés) et surtout faire bloc quand il s'agit d'une décision prise majoritairement.
Semblent oublier que la fonction d'administrateur est soumise à des exigences pratiques :

- La volonté de consacrer le temps nécessaire à ses fonctions ;
- La volonté d'être constructif ;
- Savoir faire sienne toute décision du groupe prise par vote, même si on était d'avis contraire, et militer pour sa bonne application.

Pour rappel ces règles essentielles et universelles

A. Confidentialité et Réserve :

Il est indispensable que les propos librement tenus au sein des diverses instances de réflexion et de décision (bureau, conseil d'administration) ne soient pas utilisées à l'extérieur de ces instances contre ceux qui les tiennent. Les administrateurs observent le devoir de réserve, quant au contenu des délibérations du conseil, et se limitent dans les informations qu'ils diffusent à celles contenues dans les procès-verbaux adoptés (en exposant si utile les tenants et aboutissants d'une décision avec mesure, responsabilité et discernement). En tout état de cause, lorsque dans l'intérêt de l'association il est décidé de tenir une délibération confidentielle, aucun membre du conseil ne peut se soustraire à l'obligation de confidentialité qui s'applique également aux autres participant(e)s au CA.

B. Le respect de la Responsabilité Collégiale :

Le conseil d'administration agit dans le cadre des orientations adoptées par l'assemblée générale et c'est de manière solidaire que ses membres doivent présenter les décisions du conseil d'administration, quelle que soit leur opinion. Les membres du conseil d'administration forment une équipe chargée de « mettre en musique » de la meilleure manière possible les orientations définies par les assemblées générales et le projet associatif. Dans le cadre de leurs activités nationales, régionales et locales, les administrateurs sont solidaires des décisions du conseil qu'ils assument et expliquent.

C. L'acceptation d'un mode de fonctionnement :

Chaque membre du conseil d'administration doit être en capacité de maîtriser les outils bureautiques de base ainsi que les outils de communications électroniques. Les administrateurs qui exercent des activités de représentation de l'association ne le font pas à titre personnel. Ces derniers doivent rendre compte à tout moment et lors de la séance du conseil d'administration qui suit tout comme les responsables de chaque service.
Rendre-compte et surtout communiquer sans attendre de se revoir tous les 3 mois à l'occasion d'un conseil d'administration. Un simple accusé de réception à un envoi suffit bien souvent et je fais allusion principalement aux nombreuses informations transmises sans aucun retour. Vous avez pourtant les outils et les supports nécessaires ? Tout cela à pourtant déjà été dit lors de précédents conseils ; aujourd'hui tout cela est écrit. Face à ce constat plutôt frustrant, cette mandature comme préciser, ne sera donc pas à l'image des deux précédentes.
Sa particularité sera désormais de mettre chacun de vous en avant et face à ses responsabilités et à ses engagements.
Chacun dans sa fonction, dans ses missions aura à en rendre-compte à chaque instant, à chaque conseil d'administration, comme cela sera le cas aujourd'hui, et à chaque assemblée devant ses pairs sans exceptions.
Aura à rendre-compte de son engagement comme administrateur. Un engagement prioritaire au détriment, pour la plupart d'entre vous, de ses fonctions départementales ou locales, au détriment de son petit confort, de son cadre familial et souvent au détriment de sa santé.
Aura à rendre-compte devant les sociétaires qui l'on élu, de ses capacités réelles de gestion. Faire aussi bien que son prédécesseur, voire mieux, sera son objectif permanent s'il veut prétendre à un renouvellement de son mandat ou le maintien à son poste. Car il ne s'agit plus de prétendre, de ne pas avoir eu « sa chance » ou le poste idéal mais d'en être capable et d'assurer.
Dans l'intérêt de notre société j'y veillerai personnellement sans aucunes concessions.
Voilà ce que je tenais à vous dire en préambule de ce conseil d'administration afin que les choses soient claires dans nos futures relations de travail.
J'attends de vous de l'engagement et des initiatives et ne me laissez plus, comme vous le faites si souvent, seul à « la barre ».
Ceci étant dit et avant de donner la parole au secrétaire général pour débuter nos travaux, observons quelques instants de recueillement à la mémoire de tous ceux, toujours trop nombreux, qui nous ont malheureusement quittés.

6 - ENTRAIDE

6.1 - Pupilles

À ce jour nous totalisons 41 enfants, soit 26 familles pour un règlement de 2017 d'un montant de 49 450€. Au mois de mai 2018 un seul pupille atteindra sa majorité civile (18 ans). De ce fait le montant prévisionnel pour ladite s'élèvera à 46 400€.
La répartition des ayant-droits et la suivante :

- Armée de terre = 16 familles, soit 26 enfants (au 01.06.2018 = 16 familles, soit 25 enfants) ;
- Gendarmerie nationale = 07 familles, soit 11 enfants ;
- Marine nationale = 01 famille soit 02 enfants ;
- Armée de l'air = 02 familles, soit 02 enfants.

} pas de changement au 01.06.2018

Nota : nos derniers pupilles, au nombre de 05 atteindront leur majorité dans le courant de l'année 2027, ce qui représente de 2019 à 2027 un budget prévisionnel de 231 390€.

6.2 – Nos sociétaires dans le besoin

Pour l'année 2017, 11 sociétaires ont été aidés pour un montant de 8 400,00€ ; le montant prévisionnel pour l'année 2018 s'élève à 8 800,00€.

6.3 – Secours ponctuels

29 dossiers ont été instruits depuis le 1er janvier 2017, 25 de retenus et 04 de refusés. Le montant total d'alloué à ce jour pour l'année 2017 est de 12 390,00€.

6.4 – Dons

Le montant total des dons s'élève à ce jour à 38 513,91€, dont 29 260,50€ pour l'entraide.

6.4.1. Entraide

Le montant des dons pour l'entraide de 29 260,50€ se réparti de la façon suivante :

- Sections = 24 053,00€ ;
- Individuels = 5 207,50€.

6.4.2. Résidence de la Médaille Militaire de Hyères

Le montant de 1 113,41€ est dû uniquement :

- Aux sections.

6.4.3. Blessés

La somme de 7 840,00€ provient :

- Sections = 4 490,00€
- Individuels = 3 020,00€
- Cartes bancaires = 330,00€

6.4.4. Sinistrés

La somme globale de 300,00€ est de la contribution suivante :

- Sections = 200,00€
- Individuels = 100,00€

6.5 – Fédération Nationale André Maginot

Le dossier adressé par les soins du service de l'entraide, le 23 janvier 2017, a été traité favorablement par la "F.N.A.M".

6.6 – Colis de Noël

152 structures (02 Unions départementales et 150 Sections locales) ont demandé des colis, soit un total de 516. En 2016 il avait été commandé 429 colis (87 colis de plus pour 2017).

Nota : compte tenu de la conjoncture financière actuelle et dans un soucis d'économie au profit des aides attribuées à l'action sociale, il ne sera plus accordées de colis spécifiques à l'Union départementale de la Gironde (bien que ceux-ci étaient octroyés légalement en concordance avec les statuts) à compter du 1er janvier 2018.

6.7 – Bourses scolaires

Au 02 novembre 2017 (date limite de réception) 16 dossiers sont parvenus au service de l'entraide, dont la répartition des 7 400,00€ est mentionnée ci-dessous.

6.7.1. Secondaire

- 04 dossiers de présentés et retenus pour un montant de 1 100,00€.

6.7.2. Technique

- 02 dossiers de présentés et retenus pour un montant de 700,00€.

6.7.3. Universitaire

- 10 dossiers de présentés et retenus pour un montant de 5 600,00€.

6.8 – Intempéries

À la suite des deux ouragans du 12 septembre 2017 (Irma) et du 17 septembre 2017 (Maria) qui ont frappés les iles de Saint-Martin et de la Guadeloupe, un secours total de 2 300,00€ a été accordé à trois sociétaires sinistrés.

6.9 - Budget

6.9.1. Dépenses effectives

- Pupilles = 49 450,00€
- Vieux sociétaires = 8 400,00€
- Secours ponctuels = 12 390,00€
- Secours intempéries = 2 300,00€
- Bourses scolaires = 7 400,00€

79 940,00€

6.9.2. Prévisions complémentaires

- Secours ponctuels = 1 000,00€
- Colis de Noël = 13 000,00€
- Frais d'envoi des revues = 22 600,00€

36 600,00€

116 540,00€

6.10 – Renforcement du service

Compte tenu des nombreuses demandes d'aides arrivant au siège social et cette assistance étant une de nos actions prioritaires, le Président-général demande à l'Administrateur national, Monsieur André Géry s'il désire seconder la responsable du "service entraide" dans ses fonctions, la réponse est positive.

7 -INFORMATIONS DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

7.1 – Finalisation des projets

Actuellement nous devons faire attention sur la finalisation des projets, car celle-ci dépend des finances. En effet l'effet négatif résulte de la déflation des effectifs et de l'encaissement des cotisations ; par rapport à l'année 2016 la recette est inférieure de 38 633,00€. De fait des mesures seront appliquées à compter du 1er janvier 2018, notamment dans l'immédiat la suppression des colis spécifiques à l'Union départementale de la Gironde.

L'arrêt de l'offre gratuite de livres sur la Médaille militaire aux écoles militaires y compris la Gendarmerie nationale fait l'objet d'un vote à main levée :

- Oui = 12
- Ne se prononce pas = 01

7.2 – Fédération Nationale André Maginot

Nous payons actuellement 10 000 cotisations de 1,50€, nous sommes le plus gros GR (GR 113) de cette fédération. Pour l'année 2018, le conseil d'administration de la "F.N.A.M" **pour des mesures d'économie**, envisage un reversement d'allocation à la baisse (en 2017 = 31 000,00€ et pour 2018 = prévision de 26 100,00€, **soit une perte de 4 900,00€**).

7.3 – Rectification sur le procès-verbal du 82ème congrès national

Au cours de l'année 2016, nous avons reçu comme legs :

- 05.02.2016, legs de Monsieur Track = 19 792,16€
- 06.09.2016, assurances legs de Monsieur Duranton = 10 116,78€
- 12.02.2016, legs de Monsieur Courboillet = 233,74€
- 28.12.2016, legs de Monsieur Courboillet = 6144,15€

36 286,83€ et non 136 783,66€

7.4 – Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour l'année 2018 n'est pas encore finalisé mais prendra en compte entre-autres les applications retenues dans les paragraphes précédents.

7.5 – Résidence de la Médaille Militaire

7.5.1. Entretien immeuble

Le bâtiment âgé de 40 ans nécessite des travaux d'entretien, notamment :

- Fuite dans canalisation des eaux usées ;
- Infiltration d'eau dans le vide sanitaire ;
- Etc ...

7.5.2. Améliorations

Avec le dynamisme qui anime le Directeur des améliorations ont été apportées à la Résidence :

- Réfection de l'arrosage automatique pour les espaces verts ;
- Nettoyage du parc de détente (abords et allées) ;
- Mise en peinture de l'entrée, de la grande salle de repos des pensionnaires, de la salle du club, de la salle de repos et de repas des employés, de la salle de soins, de tous les communs, des cages d'escaliers.

7.5.3. Villas

Les locations des villas "Marc Riché et de l'ancien Directeur" seront désormais prises en charge par le siège social.

7.6 - Drapeaux

Une aide de 150,00€ a été accordée à l'Union départementale de l'Indre (36) pour l'achat d'un drapeau et la même somme pour le même motif à la 1804ème section locale de Tournay dans les Hautes-Pyrénées (65).

8 - SITUATION DES EFFECTIFS

À la date du 16 novembre 2017, la situation des effectifs est la suivante :

- Membres titulaires = 30 641
- Membres associés = 4 377
- Dames d'entraide = 10 402

45 420

La déflation des effectifs, à la date du conseil d'administration national par rapport à l'année 2016 (4 003) est due :

- Décès = 1 700
- Démissions = 304
- Radiations = 2184

4 188, soit déjà **+ 185**

Les adhésions à la même date :

- 1 565 (en 2016 = 1 962, soit une diminution de 397 sociétaires)

Les cotisations encaissées à la date du 30 septembre 2017 représentent 38 276 sociétaires alors que l'effectif est de 45 420, donc pour l'instant une perte de 7 144 sociétaires.

Le recrutement effectué après la parution du Journal Officiel de la République Française, concernant la concession de la Médaille Militaire est faible :

- Décret du 10 avril 2017 = 2 466 concessions (67 adhésions, soit 2,72%)
- Décret du 07 novembre 2017 = pour l'instant pas de renseignements à communiquer.

L'Administrateur national ayant en charge le suivi mobilier de la société national secondera le chef de service des effectifs.

9 – INFORMATIONS DU SERVICE DE LA CHANCELLERIE

Dans les divers dossiers étudiés, il en résulte que :

- 171 ne peuvent être traités (décès = 02 ; double dossier =07 ; démission / radiation = 03 ; déjà au Ministère des armées = 17 ; ne concerne pas la "S.N.E.M.M" = 02 ; conditions non recevables = 114 ; non adhérent = 23 ; divers = 03) ;
- 63 dossiers sont en attentes (commandeur LH = 01 ; officier LH = 01 ; chevalier LH = 12 – Médaille militaire = 16 – commandeur ONM = 02 ; officier ONM =03 ; chevalier ONM = 28) ;
- 46 dossiers sont en cours (commandeur LH = néant ; officier LH = néant ; chevalier LH = 13 – Médaille militaire = 20 – commandeur ONM = néant ; officier ONM = néant ; chevalier ONM = 13).

Les dates de présence au siège social du responsable du service chancellerie sont consultables sur le site national de la "S.N.E.M.M" (rubrique agenda) ou sur la boite vocale du téléphone au 06.89.36.82.44.

L'Administrateur national du service des récompenses secondera le responsable du service chancellerie et en sera l'adjoint.

10 –RÉCOMPENSES, ABANDONS DE TRAITEMENT, RECRUTEMENT

10.1 - Récompenses

Durant le 2ème et 3ème trimestre de l'année 2017 et au nom du bureau national 398 diplômes ont été accordés :

- 161 diplômes d'honneur ;
- 42 diplômes de la médaille de bronze ;
- 94 diplômes de la médaille d'argent ;
- 101 diplômes de la médaille de vermeil.

Et au nom du conseil d'administration national :

- 16 diplômes de la médaille d'or.

Concernant les diplômes associatifs de titularisation de la Médaille militaire :

- 1300 diplômes de plus de 25 ans ;
- 230 diplômes de plus de 50 ans.

1929 diplômes

À ce conseil d'administration national, il a été présenté 10 dossiers pour l'attribution de la médaille d'or, seulement 09 ont été retenus et 01 dossier a été requalifié pour la médaille de vermeil.

Les membres du conseil d'administration national ne retiennent pas la proposition d'un sociétaire consistant à créer un insigne distinctif pour les titulaires des diplômes de 25 et 50 ans de titularisation de la Médaille militaire. Il en est de même pour la création d'un diplôme spécifique réservé aux Dames d'entraide et membres associés pour les services rendus à la société nationale (les diplômes délivrés par la "S.N.E.M.M" sont valables pour toutes les catégories de sociétaires).

Devant les frais occasionnés dans la confection des diplômes (de plus en plus nombreux), les enveloppes et les frais d'expédition, une étude sera menée et présentée lors d'un prochain conseil d'administration national.

Afin d'honorer de façon visible les sociétaires obtenant un diplôme avec médaille, il serait souhaitable que la médaille accompagne ledit document.

10.2. Abandons de traitement

Les abandons de traitement (ce n'est pas un don et ne peut faire l'objet d'un rescrit fiscal) au profit de la société nationale se présentent de la façon suivante :

- Militaires de l'armée d'active = 1026
- Militaires n'appartenant plus à l'armée d'active = 386

1412 (1406 en 2016)

10.3. Recrutement

Depuis le 1er janvier 2017, le service des effectifs a validé 1565 adhésions effectuées par les structures.

Grace au tryptique accompagnant la lettre de remerciement à la suite d'un abandon de traitement, 26 personnes ont adhéré à la section interarmées (3001) et 20 personnes à la section 3000, toutes deux dépendantes du siège social.

Les adhésions au niveau national des retraités suite à la publication du décret du 10 novembre 2016 est de 237 adhérents.

Les Présidents des Unions départementales peuvent demander la liste départementale des nouveaux médaillés militaires ; cette liste comporte tous les éléments pour pouvoir contacter les nouveaux titulaires.

Monsieur Jean-Pierre Beaulieu, Président de la 161ème section d'Alès (30) est nommé chargé de mission auprès du chef de service "Récompense – Abandon de traitement – Recrutement".

11 – COMMUNICATION ; REVUE ; LEGS

L'Administrateur national chargé des attributions mentionnées dans le titre du paragraphe tient à remercier Mesdames Étoré (Assistante du président-général et Directrice administrative) et Morvan (Assistante du secrétaire général) pour l'aide précieuse apportée dans le cadre de la communication, notamment pour les informations du site national et le futur dossier de présentation de la société nationale.

Concernant la revue, le Directeur de la publication a comme adjoint un rédacteur en chef en la personne de Monsieur James SARAZIN (membre associé - chargé de mission) et comme rédactrice / conceptrice Madame Dominique Dali ; pour la documentation celle-ci est confiée à Monsieur Éric Lefort (chargé de mission, membre titulaire).

Vous pouvez contacter le responsable de ce service à l'adresse suivante : communication@snemm.fr ou au 07.89.03.55.31 (il sera répondu à toutes vos interrogations).

Pour les legs, actuellement deux dossiers sont en cours de traitement (Monsieur Gallibert, Madame Larrieu), actuellement en attente d'informations des notaires concernés.

12 – RELATIONS OPEX, CABAT, CSND, ONAC-VG

L'Administrateur national chargé des relations mentionnées précédemment précise que la finalité est avant tout le recrutement, en touchant particulièrement les jeunes médaillés militaires par des actions qui leurs parlent et qui leurs donnent surtout l'envie d'adhérer à la société nationale.

À ce jour plusieurs contacts ont été pris avec la CABAT, avec des entreprises prêtes à s'investir dans la reconversion des blessés, avec le Général chef de l'État-major de l'armée de terre, rendez-vous avec le Général nouveau gouverneur des Invalides et amicales de diverses unités des forces spéciales. À la suite des différents contacts des actions sont envisagées dans le but de mieux faire connaitre la "S.N.E.M.M", mais il faut être patient.

Madame Marie-Françoise Richard, Administratrice honoraire est désignée (sur son acte de volontariat) pour représenter la société nationale auprès de l'Office National des Anciens Combattants.

13 – RECENSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Après la demande auprès des structures au sujet du recensement des biens mobiliers (emblèmes, ordinateurs, imprimantes, sonorisation, etc.…), l'Administrateur national précise les réponses parvenues à ce jour :

- 75% des Unions départementales ;
- 72% des Sections.

Lors de contacts (téléphone, courriel) avec des responsables de structures, il est surpris du manque de coopération et du renoncement de certains, où est la devise « Valeur et Discipline ».

Il est à noter que les immobilisations rentrent dans les comptes consolidés de la "S.N.E.M.M" et doivent figurer dans le rapport du Commissaire aux comptes lors des assemblées générales nationales et qu'il peut faire valoir son droit d'alerte (prévenir le Procureur de la République en cas de constatation de non-conformité au cours de son contrôle).

14 – VIE DES STRUCTURES

14.1. Dissolution

Au nombre de 05 :

- 65ème section d'Abbeville (80) ;
- 101ème section de Paris 14ème (75) ;

- 881ème section de Bourgoin-Jallieu (38) ; demande de conservation des emblèmes à l'Escadron de gendarmerie mobile 25/5 de Bourgoin-Jallieu (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- 1551ème section de La Bassée (59) ; demande de conservation du drapeau dans une vitrine à l'Hôtel de ville (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- 1641ème section de Bois-d'Arcy (78) ; le Président de l'UDSLMM 78 s'occupe de récupérer le drapeau.

Le conseil d'administration national approuve les dissolutions présentées à titre provisoire et conservatoire en attendant une présentation à l'assemblée générale nationale en 2018.

14.2 – Fusion

Au nombre de 08 :

- La 307ème section de Mortagne-au-Perche (61), demande à fusionner avec l'Union Départementale des Sections Locales de la Médaille Militaire de l'Orne (61) ;
- La 349ème section de Hayange (57), demande à fusionner avec la 340ème section de Thionville (57). Le drapeau de l'ex section sera conservé tant qu'un porte-drapeau pourra en assumer la fonction (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- La 663ème section de Larmor Plage (56), demande à fusionner avec la 964ème section de Ploemeur (56). Le drapeau de l'ex section sera conservé tant qu'un porte-drapeau pourra en assumer la fonction (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- La 679ème section de Nomeny (54), demande à fusionner avec la 62ème section de Pont à Mousson (54). Le drapeau de l'ex section sera conservé tant qu'un porte-drapeau pourra en assumer la fonction (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- La 1133ème section de Baden-Baden (Allemagne), demande à fusionner avec la 236ème section de Strasbourg (67). La section accueillante demande l'autorisation de sortie du drapeau de l'ex section dans le cas de cérémonies se déroulant à Baden-Baden (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- La 1359ème section de l'Ile de Groix (56), demande à fusionner avec la 43ème section de Lorient-Lanester (56). Le drapeau de l'ex section sera conservé tant qu'un porte-drapeau pourra en assumer la fonction (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- La 1762ème section de Langoiran (33), demande à fusionner avec la 242ème section de Libourne / Castillon la Bataille (33). Le drapeau de l'ex section sera conservé tant qu'un porte-drapeau pourra en assumer la fonction (avis favorable du conseil d'administration national) ;
- La 1829ème section de Roscoff (29), demande à fusionner avec la 325ème section de Landivisiau (29). Le drapeau de l'ex section sera conservé tant qu'un porte-drapeau pourra en assumer la fonction (avis favorable du conseil d'administration national).

L'ensemble des fusions a obtenu l'approbation du conseil d'administration à l'unanimité de ses membres.

14.3 – Ajournement

La 1711ème section d'Allonnes (72), demandant à fusionner avec la 76ème section de La Flèche (72), cette sollicitation sera représentée lors du conseil d'administration national dans le courant du mois de janvier 2018 ; le délégué général chargé des structures (Monsieur Dominique Deshayes) est chargé du suivi de ce dossier.

14.4 – Changement de dénomination

La 43ème section de Lorient-Lanester (56) demande dans le cas où la fusion de la 1359ème de l'Ile de Groix (56) soit acceptée de s'appelait « 43ème section de Lorient / Lanester / Groix. Approbation du conseil d'administration à l'unanimité de ses membres.

14.5 – Délégués généraux

Deux Administrateurs nationaux (Messieurs Dominique Deshayes et Roland Marcant), dénommés délégués généraux auront en charge la vie des structures et l'organisation de celles-ci y compris le suivi administratif ; ils dépendent du secrétariat général.

14.6 – Litige

À la suite d'un différend entre deux Présidents départementaux aux limites géographiques mitoyennes, un délégué général (Monsieur Dominique Deshayes) est chargé d'en être le médiateur pour le bien de la société nationale.

15 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cadre d'une bonne compréhension des textes qui nous régissent, il a été décidé de modifier certains articles du règlement intérieur (édition de 2010) afin que celui-ci soit en parfaite concordance avec les statuts de l'année 2013.
Le document sera représenté au conseil d'administration national avant une diffusion aux délégués nationaux pour des suggestions. Ce document est prévu pour être présenté à l'assemblée générale nationale de l'année 2018 et

soumis à l'approbation avant sa communication au Ministère de l'intérieur. Pour information, une modification des statuts est actuellement à l'étude et pourrait être présentée en même temps que le règlement intérieur.

16 –DÉPLACEMENT AU CANADA

16.1 - Déplacement du Président général

16.1 – Frais

Les frais d'un montant de 6 717,31€ concernent les déplacements du Président-général (un aller et retour et deux nuits), mais également ceux du couple Pilard (un aller et retour plus 3 nuitées). Couple a qui la SNEMM, dans le cadre de son partenariat avec le CSND, lui permettait de se joindre à la délégation française en prenant en compte le déplacement et l'hébergement. Pour rappel le C/C PILARD est un blessé de la défense et membre titulaire de notre société ; son épouse est, quant à elle, dame d'entraide.

16.2 - Buts

Le déplacement avait plusieurs buts :

- Être présent à l'ouverture des jeux afin d'encourager nos athlètes et principalement l'équipe cycliste que nous avons parrainée ;
- Rencontrer les membres de la 1846ème section et principalement son bureau ;
- Développer des relations avec le Canada dans le cadre du rayonnement de notre décoration, en mettant en avant les 52 soldats canadiens décorés de la Médaille militaire au cours de la première guerre mondiale ;
- S'entretenir avec plusieurs autorités ou personnes influentes :
  - Madame Vari ;
  - L'Amiral Coindreau, représentant les forces françaises ;
  - Le Général canadien Lamarre, DRH des forces armées canadiennes ;
  - L'Ambassadrice de France, Madame Kareen Rispal ;
  - Le Consul général de France ;
  - Le Colonel Cadour, attaché de défense auprès de l'ambassade de France à OTTAWA.

16.3- Développement des relations avec les forces armées canadiennes

Le général VANCE (CEMA), dont vous avez eu la réponse par courriel, a très favorablement répondu à ma demande de coopération et a, dans ce sens, désigné le Lieutenant-général Carl Gauthier (MMM, CD) directeur-distinctions honorifiques et reconnaissance pour entamer les discussions relatives à un partenariat entre nos deux décorations.

La présence du Général Lamarre, et de sa délégation, hier à notre cérémonie de Vauban confirme l'évolution de ce futur partenariat. Un partenariat qui ne concerne, et je le souligne, que la SNEMM et l'Ordre du Mérite Militaire Canadien.

Actuellement et suite aux premiers entretiens, nous retenons que les Canadiens sont effectivement intéressés par notre idée de partenariat et ils réfléchissent aussi à pouvoir faire bénéficier les Français d'avantages qu'ils sont par l'entremise de réductions au sein de certaines compagnies canadiennes. Clairement, ils sont désireux de nous rendre la pareille mais ils n'ont pas de structures comme la SNEMM.

16.4 – Soldats canadiens décorés de la Médaille Militaire française (52 de recensés)

Ce sujet a été le point le plus important et a fait l'objet de plusieurs entretiens dont un avec l'Ambassadrice de France. Il a fait également l'objet d'une recherche dans les sous-sols du musée de la guerre à OTTAWA, nous permettant ainsi :

- De retrouver les décorations d'un des deux soldats canadiens morts au combat dont sa médaille militaire ;
- De visiter d'une manière exceptionnelle ce magnifique musée accompagné de son conservateur aujourd'hui membre d'honneur de la section du Canada.

De ce sujet et des entretiens qui ont suivi, il en ressort :

- Qu'une plaque commémorative, en hommage à ces soldats, sera installée dans l'ambassade à côté du monument relatant la bataille de WIMY (engagement des troupes canadiennes du 09 au 12 avril 1917 = 3 598 morts). Cette plaque (devis estimatif de : 1 280,00€ ttc), prise en compte par la SNEMM, sera inaugurée lors de la prochaine visite du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, en présence des autorités civiles et militaires, mais également, dans la mesure du possible, en présence des familles de ces braves soldats ;
- Un projet commun d'une stèle commémorative Franco-Canadienne (inexistante au Canada), celle-ci sera mise en place l'année prochaine vers le 11 novembre. Cette initiative est également à mettre sur le compte de notre société qui a fait forte impression dans un domaine très important pour les canadiens, celui du devoir de mémoire. Concernant ce projet de stèle, qui prendra place dans les jardins de l'ambassade de France, l'idée est soutenue par l'Ambassadrice de France à OTTAWA, par les autorités militaires canadiennes et principalement par celui de l'Ordre du Mérite Militaire Canadien.

Comme vous pouvez le constater, jusqu'à ce jour, mon déplacement n'était pas un déplacement inutile et ma présence nécessaire compte-tenu des objectifs désignés et atteints en déplaise à certains. Dans le même esprit de ce développement à l'international, et avec cette expérience canadienne, nous allons poursuivre sur les pays suivants :

- L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Belgique et le Royaume Uni.

Des correspondances à destination des CEMA sont en préparation.

16.5 – Les jeux de cette année 2017 et notre participation

Les diverses autorités ont apprécié notre présence et notre engagement. À noter que le drapeau de la 1846ème section (Canada) était le seul drapeau français présent.

Mon interrogation a été, et je n'ai pas manqué de le souligner « Où sont les associations du monde combattant et d'autres qui se targuent d'être au plus près de nos armées et qui se plaignent de leur recrutement ??? Où sont nos représentants politiques ou industriels ???

16.6 – 1846ème section du Canada

Elle prend de l'ampleur et compte désormais 35 adhérents dont un colonel (er) de l'armée canadienne, de l'aumônier général des forces canadiennes ainsi que le conservateur canadien du musée de la guerre à OTTAWA. À noter que l'Ambassadrice de France est présidente d'honneur de la section.

Sa mission de recrutement se poursuit sur le territoire canadien mais également vers le Québec avec la possibilité d'y installer une antenne.

17 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE 2018 (exercice 2017)

L'assemblée générale nationale ne pouvant se dérouler en 2018 à l'École militaire à Paris, il a été demandé à trois structures la possibilité d'organiser cette réunion nationale.

Les structures étaient dans les villes suivantes :

- Charleville-Mézières, Reims et Toulon.

Après présentation des prestations proposées par ces trois structures, il a été procédé à un vote à main levée :

- Toulon = 11 oui
- Charleville-Mézières = 01 oui
- Reims = 00
- Ne se prononce pas = 01

Les dates retenues sont les 13 et 14 juin 2018, la confirmation sera communiquée par l'organisateur local.

18 – DISQUE MUSICAL

Réalisation d'un disque musical et chanté "CD" par la musique de la Garde républicaine sur le thème de la Médaille militaire, il est demandé au conseil d'administration national de se prononcer sur une commande ou non de ce disque. Il est procédé à un vote à main levée :

- Oui = 12
- Ne se prononce pas = 01

19 – CHARGÉS DE MISSIONS

Le Président-général propose la désignation de cinq chargés de missions pour venir en renfort dans les activités du siège social ; ces personnes tous sociétaires sont volontaires :

- Récompenses = monsieur Jean-Pierre Beaulieu (catégorie membre titulaire) ;
- Réserve citoyenne = monsieur Philippe Ducq (catégorie membre titulaire) ;
- Documentation et reportage = monsieur Éric Lefort (catégorie membre titulaire) ;
- Contrôle des structures = monsieur Guy Leray ;
- Formation nouveau logiciel et assistante des délégués généraux = madame Josette Gadeaud (catégorie Dame d'entraide).

Ces propositions sont soumises à un vote à main levée :

- Approbation à l'unanimité.

20 – CLÔTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

À 14h00, compte tenue de l'heure avancée et après avoir abordé une grande partie des sujets inscrits à l'ordre du jour, le Président général clôt la réunion de travail.

Président général
Jean-Paul Martin

Secrétaire général
Louis Lauseig

Administrateur national

St Louis 05.12.2017